



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des Collectivités
et de la Réglementation**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2022-04-26-00003
ÉTABLISSANT LA LISTE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR
DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTÉGRALE
DE LA COMMUNE DE CHAMBON SAINTE CROIX DES 15 ET 22 MAI 2022

La Préfète de la Creuse,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU la loi du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2022-03-23-00001 du 23 mars 2022 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Chambon Sainte Croix ;

CONSIDÉRANT les sept sièges vacants à pourvoir ;

CONSIDÉRANT la liste des candidats déposée pour le premier et le second tours, à la préfecture de la Creuse, les lundi 25 avril et mardi 26 avril 2022 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 15 mai 2022 et éventuellement au second tour, le dimanche 22 mai 2022 à Chambon Sainte Croix, est la suivante :

- Mme AUBRUN Maryline
- M. BERNARD Yannick
- Mme BIJOS Irène
- Mme CHENIER Christelle
- M. CURIE Sébastien
- M. DAILLY Jacques

- M. DELAGE Jacky
- Mme GRENIER Magali
- M. HIRault Laurent
- Mme LAMBERT Stéphanie
- M. LESAFFRE Jean-Michel
- Mme MAITE Nicole
- M. MERIGOT Jean-François
- M. PAUSÉ Jérôme
- M. PÉRON Patrick
- M. TIXIER Patrick

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et Madame la présidente de la délégation spéciale de la commune de Chambon Sainte Croix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse et qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet sur la commune.

Fait à Guéret, le 26 avril 2022

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Bastien MEROT